

ARBRES... JE VOUS "HAIE"

L'arbre de chez soi, laisse rarement «insensibles» nos concitoyens plus ou moins «urbains, en tous cas en société... et pourtant, les faits montrent fréquemment le contraire : soit qu'il s'agisse d'inconscience et méconnaissance, soit que l'amnésique se prend au gré des circonstances et des interlocuteurs, pour le bon Dr Jeekyll ou l'infémal Mr Hyde.

En effet, malgré le lien ténu qui est censé unir les êtres vivants (eh oui !, l'arbre est vivant, on ne perçoit celui-ci que comme :

- une nuisance apposée par le voisin pour marquer son domaine au mépris du monde,
- la contrainte d'une gestion inadaptée, plus ou moins imposée par accident (pratique et choix de l'espèce par rapport à la situation).
- Ou, au mieux, comme accessoire occasionnellement mercantile (encore faut-il mériter, dans la durée et par les bons traitements, sans accident la valeur qui en est attendue).

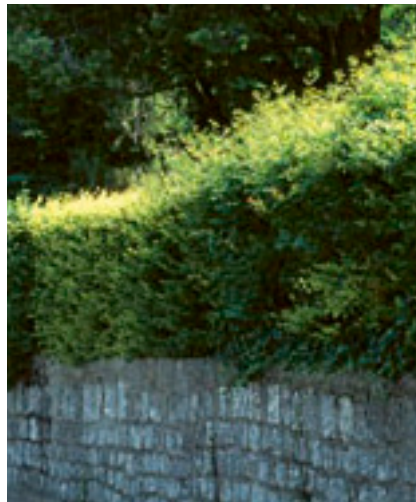
L'arbre est alors réduit à un objet de consommation, ou, au pire d'accessoire passagèrement utile alors que son cycle de vie, à l'échelle humaine, doit représenter normalement la durée : «hélas, la potion magique qui fait grandir le chêne en une nuit» n'existe pas encore. En bref, l'orgueilleux humain oublie, en ce domaine, que c'est à lui d'adapter ses fantasmes aux lois de la nature et non le contraire... L'oublier, c'est s'exposer à un échec souvent cruel.



Toutes ces considérations posées, revenons en à notre partenaire de création ou de «nuisances» : l'arbre.

Le cauchemar du «parc arboré», joyau de nos banlieues, plus-value frisant l'escroquerie fleurissant au gré des petites annonces, faisant oublier les valeurs de nos patrimoines.

En cette époque de miniaturisation, de simplification dévorante, le «magnifique parc arboré unique», reproduit tous les cents mètres du nord au sud et de l'est à l'ouest de l'hexagone, se réduit souvent à quelques malheureux deux cents m² d'échantillonnage pépiniéristo-forestier : on plante d'abord, on coupera après soit individus, soit morceaux selon les aléas ! Cette œuvre n'est que l'image fidèle des stocks disponibles du moment : l'incircouvable sapin bleu des Vosges (sic), le bouquet de trois bouleaux



bientôt ététés pour ne pas être en reste avec le voisin ou à cause «des feuilles qui bouchent les chenaux», le prunus pissardi ou l'érable : le mignon «petit» (pour l'instant) sapin «de montagne», parfois, par accident le «banal» charme, le tout parsemé de l'indéracinable peuplier d'Italie... Cette «composition originale» est parfois plus ou moins agrémentée de touches personnelles : nains de jardin, meule fleurie ou roue de char selon l'opportunité et la fortune...

Ce catalogue vivant produit après quelques années pour le propriétaire ou son voisin une obscurité, une humidité, une perte de vue, des «déchets» végétaux là où ils ne sont pas souhaités...



Que de contentieux, de chicanes et de soucis en perspective !

La haie de béton plus ou moins vert, hermétique à toute relation, à toute pensée et toute fantaisie.

«L'Eden de la réussite», précédemment décrit, ne saurait généralement être complet sans sa clôture (cf annonce bien connue : «jardin clos, arboré...»), bien étanche, en toute saison, imposant le respect (comme au «cimetière»)... et régal des marchands de matériaux verts et des cambrioleurs... Cette sombre haie de thuyas, uniforme, jusqu'à ce qu'elle soit malade, silencieuse, stérile et fragile, parfois remplacée par des sapins que l'on aura laissé pousser jusqu'à plus de trois cents mètres avant de les gratifier du coup de tronçonneuse les faisant passer pour une orgueilleuse... caricature de haie benoise.

Enfin tout cela n'est peut-être qu'un cauchemar passager et va-t-on voir reflourir :

- les haies champêtres de notre enfance, odorantes, animées, peuplées d'oiseaux et de papillons, associations bénéfiques d'arbres choisis, de buissons et de fleurs vivaces ou annuelles, aux qualités complémentaires et sans souci... ?

- des jardins à la prétention de leurs moyens et de leur échelle, charmants pour les sens, fierté légitime de leurs propriétaires et de la collectivité qui les reçoit...

Pour cela quelques règles élémentaires sont à se rappeler : la matière végétale est noble, mérite le respect de ses rythmes, de sa diversité et de son adaptation aux conditions du

site ; le créateur de jardin (et de haie) doit connaître les contraintes réglementaires et techniques, les végétaux employés et choisis pour leurs qualités, l'importance de leur développement futur (arbres)... ou faire appel à des professionnels adaptés : un entrepreneur ou un fournisseur est rarement concepteur qualifié et objectif. On aura pris soin de bien élaborer, avant tout travail, un cahier des charges contenant ses désirs hiérarchisés, ses contraintes et moyens, les qualités du site préexistantes à préserver ou à utiliser.



Quoi qu'il en soit une telle démarche préalable diminue énormément les risques et les coûts considérables liés à des erreurs et à l'oubli de la réelle valeur du temps...

*François Gurtler,
ingénieur écologue – CAUE 74*

